



Procès-verbal

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PARENTS LE MARDI 19 SEPTEMBRE 2017 À la bibliothèque de l'école à 18 h 30

Présences : voir feuille de présence en annexe

1. Mot de bienvenue

La directrice souhaite la bienvenue aux parents présents et les remercie de s'être déplacés. Elle les invite à participer aux activités de l'école de différentes manières, que ce soit par le biais du conseil d'établissement ou encore en donnant du temps à la bibliothèque ou lors des diverses activités scolaires. Les possibilités de bénévolat à l'école sont nombreuses. Elle mentionne le 50^e anniversaire de l'école qui sera souligné de différentes façons cette année.

2. Nomination d'un(e) secrétaire

Madame Marie-Josée Soucy, secrétaire de l'école, est proposée par madame Nancy Marshall comme secrétaire pour la soirée.

La proposition est adoptée à l'unanimité

3. Adoption de l'ordre du jour

Madame Doris Bélanger propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 septembre 2016

Madame Olivia Rondeau propose l'adoption du procès-verbal du 20 septembre 2016 tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.



5. Mot de la direction de l'école

Le mot de la direction a été fait en ouverture par la directrice, Nancy Marshall.

6. Parole à la représentante du comité de parents

Madame Nancy Pinel, la représentante au comité de parents, explique à l'assemblée ce qu'est le comité de parents et en quoi consiste le rôle de représentant au comité de parents.

7. But de l'assemblée générale annuelle des parents

La directrice explique que l'assemblée générale a différents objectifs, dont les principaux sont de présenter le bilan des activités du conseil d'établissement de l'an dernier. C'est aussi le moment d'élire les personnes qui représenteront les parents au conseil d'établissement (CÉ) pour l'année scolaire qui commence. Elle précise que lors de la première rencontre du CÉ, qui aura lieu immédiatement après l'assemblée générale, un calendrier de rencontres sera proposé aux membres. Les réunions ont lieu environ une fois par mois. L'an dernier, elles étaient les mardis, mais ce pourrait être une autre journée cette année, selon les disponibilités des membres. La directrice termine en expliquant ce qu'est un Organisme de participation des parents (OPP).

8. Rapport annuel du conseil d'établissement 2016-2017

La présidente, madame Olivia Rondeau, présente le rapport du conseil d'établissement 2016-2017. Voir document en pièce jointe.

9. Présentation des fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement

La directrice présente le document qui résume les pouvoirs du conseil d'établissement. Elle précise que le CÉ a un véritable rôle et de réelles décisions à prendre.

10. Élection

10.1 Nombre de représentants des parents au conseil d'établissement à élire et durée des mandats :

- 4 mandats de 2 ans

Mesdames Olivia Rondeau et Nancy Pinel poursuivent leur mandat pour une autre année. Les quatre autres membres (Véronique Noël, Véronique Dinel, Marie-Ève Choronzey et Doris Bélanger) arrivent en fin de mandat.

Madame Marie-Lyne Beudet, représentante de la fondation Le vent dans les voiles, présente la fondation, à la demande d'un parent, qui souhaite s'impliquer, mais qui désire des précisions concernant les différentes options (CÉ, OPP, Fondation Le vent dans les voiles).

- 10.2 Procédure de mises en candidature
La directrice résume la procédure de mise en candidature
- 10.3 Nomination de deux scrutateurs
Mesdames Marie-Claude Marcoux technicienne au service de garde) et Sofie Skrehot (enseignante) sont nommées scrutatrices.
- 10.4 Élection des parents au conseil d'établissement

Candidatures :

Se représentent
Marie-Ève Choronzey
Véronique Dinel
Véronique Noël

Nouvelles candidatures :
Yves Ouellette
Karine Duquette
Marie-Lyne Beudet
Anik St-Onge

Chacun des candidats se présente et explique ses motivations. Les parents présents votent pour 4 parents sur les 7 qui se sont présentés. Les deux scrutatrices dépouillent les votes.

Résultats de l'élection :
Les 4 parents suivants sont élus.

- 1- Yves Ouellet
- 2- Karine Duquette
- 3- Marie-Ève Choronzey
- 4- Marie-Lyne Beudet

Madame Marie-Ève Chorozey et madame Marie-Lyne Beaudet sont ex aequo.

10.5 Nomination des substituts au conseil d'établissement

La directrice explique que les différents groupes présents au CÉ (parents, enseignants, soutien, service de garde) doivent décider s'ils ont ou non un substitut. Les parents sont unanimes : ils souhaitent deux substituts.

Mme Anik St-Onge n'est pas intéressée à être substitut au conseil d'établissement. Mesdames Véronique Dinel et Véronique Noël sont donc confirmées substituts par les parents.

10.6 Élection du représentant au comité de parents

Madame Olivia Rondeau propose madame Nancy Pinel comme représentante au comité de parents. Madame Pinel accepte et est nommée à l'unanimité par l'assemblée.

10.7 Nomination d'un substitut au comité de parents

Madame Marie-Ève Chorozey propose Madame Karine Duquette qui accepte. Madame Duquette est nommée à l'unanimité par l'assemblée.

11. Organisme de participation des parents (OPP)

L'assemblée générale demande la création d'un organisme de participation des parents (OPP). Madame Véronique Noël et Madame Karine Duquette décident d'y participer. Elles communiqueront avec Madame Anik St-Onge (qui a dû quitter la rencontre, mais qui avait démontré le désir de s'impliquer), afin de tâter son intérêt à y participer. Elles organiseront une première rencontre et verront ce qui en découlera. La directrice remettra des documents informatifs sur les OPP aux représentantes de ce nouveau comité.

Madame Véronique Noël propose une OPP.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Seront présents à la première rencontre :

- Véronique Noël
- Karine Duquette
- Yves Ouellet
- Marie Clément
- Marie-Ève Choronzey
- Anik St-Onge (à confirmer)

La secrétaire mettra Mme St-Onge en contact avec le groupe.

La directrice précise que les date des rencontres seront publiques et d'autres parents qui le souhaiteraient pourraient s'impliquer. Elle invite les membres à penser à un nom pour les représenter. Elle informe que l'OPP a le droit d'utilise le matériel de l'école (cartons, papier, photocopies, etc.). Il est possible pour le groupe de se rencontrer dans un local de l'école en même temps qu'auront lieu les rencontres du CÉ.

12. Questions de l'assemblée

Aucune question n'est présentée. La directrice invite les parents à communiquer avec elle au besoin tout au long de l'année.

13. Clôture de l'assemblée générale annuelle des parents.

Madame Marie-Josée Soucy propose la levée de l'assemblée à 20 h 07

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La première rencontre du conseil d'établissement suit immédiatement après cette assemblée générale annuelle des parents.

Marie-Josée Soucy
Secrétaire de l'assemblée